

COMPTE RENDU
2^E REUNION DU COMITE DE SUIVI ET DE LA
CONCERTATION
PROJET EOLIEN DE LA CHAMPAGNE

8 novembre 2022
COURANT PORTEUR

Note liminaire

Afin d’impliquer davantage dans le dialogue les personnes qui se sentent concernées par le projet et qui aimeraient suivre de près ses étapes de développement, un Comité de suivi et de la concertation (CSC) a été mis en place pour le projet éolien à l’étude sur la commune de Senaide.

Cette deuxième réunion du CSC s’inscrit dans le cadre la concertation souhaitée par la société VALECO pour laquelle elle a mandaté Courant Porteur, société spécialisée dans la concertation et la participation.

Cette réunion avait pour objet la présentation de l’actualité du projet et l’échange autour des modalités de la concertation.

La réunion s’est déroulée en visioconférence de 18h à 19h30, le jeudi 27 octobre 2022.

Les membres du CSC avaient été préalablement invités par mail puis relancés à plusieurs reprises et le lien de connexion à la réunion avait été communiqué à tous les membres sans exception. La réunion a duré 1h30 et a réuni 2 membres du CSC.

La société VALECO était représentée par :

- ∴ Mme Léa LEMERCIER, Cheffe de projet éolien

Le Comité de Suivi et de la Concertation était représenté par :

- ∴ Mme Dominique DELPEY
- ∴ M. Yves GARNIER

L’animation était assurée par :

- ∴ Paola OROZCO-SOUËL, Courant Porteur
- ∴ Elio BERTE-LANGEREAU, Courant Porteur
- ∴ Camille DELAVERGNE, Courant Porteur

Déroulé de l’atelier

1. Accueil des participants et présentation du déroulé de la soirée par Mme OROZCO-SOUËL.
2. Présentation de l’actualité du projet par Mme LEMERCIER.
3. Discussion autour des modalités futures de la concertation animée par Mme OROZCO-SOUËL.
4. Clôture de la réunion.

Accueil des participants et présentation du déroulé de la soirée

Paola OROZCO-SOUËL, mandatée par VALECO pour accompagner les démarches de concertation à venir et animer les réunions du Comité de Suivi et de la Concertation, accueille les participants. Elle présente l’équipe de Courant Porteur.

Elle remercie les personnes présentes pour leur temps et leur présence.

Mme OROZCO-SOUËL rappelle les conclusions de la 1^e réunion du CSC du 23 mai 2022 : « On avait validé à la première séance les objectifs du Comité et également les modalités de fonctionnement et notamment le fait de faire des réunions en visio-conférence, pour présenter les actualités du projet mais aussi pour traiter des sujets qui n’étaient pas prévus et qui seraient jugés importants. On avait également validé l’implication du Comité dans l’élaboration des dispositifs de concertation qui allaient se mettre en place, pour partager l’information sur les avancées du projet avec le grand public, mais également pour les

impliquer et les inviter à participer. Le Comité de suivi et de la concertation allait ainsi être sollicité dans la réflexion et l'élaboration de ces outils. »

Ensuite elle laisse la parole à Mme LEMERCIER, cheffe de projet chez VALECO.

Présentation de l'actualité du projet par Mme LEMERCIER

Mme LEMERCIER commence par rappeler les grandes caractéristiques du projet : « Ces chiffres n'ont pas bougé, on en avait déjà parlé précédemment. Je vous avais dit que ces estimations étaient faites un peu en amont de toute étude, mais tout dépendra évidemment des résultats des études. J'avais aussi dit qu'on envisageait de mettre des éoliennes dernière génération, donc sur des hauteurs plutôt aux alentours de 200, 230m, et puis de puissance assez importante, au moins 4 mégawatts. La zone d'études identifiée, sur la partie de la commune de Senaide, où on envisage de mettre 4 à 6 éoliennes est la même. Il faut bien avoir en tête qu'à l'origine elle était sur la commune de Senaide et également la commune de Bourbonne-les-Bains. C'est pour ça qu'il ne faut pas être surpris si à chacune des études, paysagères, acoustiques ou environnementales, la zone correspond à celle-ci. C'est parce que les études ont été réalisées sur l'ensemble de la zone sur les deux communes. »

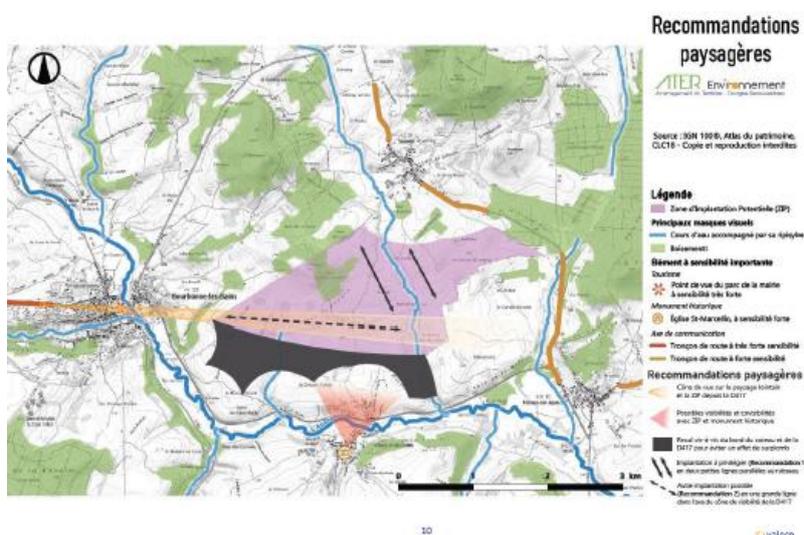
Puis Mme LEMERCIER explique que depuis le printemps 2022, une campagne de photographies pour l'étude paysagère a été réalisée ainsi qu'une campagne d'écoute pour l'étude acoustique. « Les ingénieurs paysagistes sont allés faire des photos à 360 degrés depuis chacun des 43 points de vue sélectionnés par le bureau d'études paysagères puis suite aux discussions qu'il y a pu avoir lors des permanences ou encore avec certains élus, sur Senaide, Bourbonne-les-Bains, et Villars-Saint-Marcellin. »

Elle revient ensuite sur la création du Comité et les échanges engagés depuis, comme la première réunion fin mai pour définir le cadre de ce Comité et ses objectifs, « on avait convenu que le Comité était un espace pour donner de l'information en primeur à ses membres, donc à vous, avant de la diffuser de manière plus large aux habitants de Senaide et riverains autour du projet. Et puis pour définir ensemble, comme le disait Paola tout à l'heure, les modalités de concertation et la priorisation des informations à diffuser dans le cadre de cette concertation. On avait aussi convenu de vous faire un mail mensuel pour vous donner les actualités sur le projet. Les premiers mails ont été peu fournis, pour la bonne raison qu'un projet éolien c'est long dans le temps et qu'il y a parfois des phases où il ne se passe rien. Nous sommes aussi en attente de nouvelles ! Ça a été clairement le cas tout cet été, c'est pour ça que les mails ont été un petit peu répétitifs ».

Mme LEMERCIER poursuit en indiquant que les premiers retours des études écologiques, suite à toutes les observations menées pendant plus d'un an, étant maintenant en sa possession, elle estime avoir les éléments pour commencer la réflexion sur la conception du projet.

Présentation de l'étude paysagère

S'appuyant sur la carte reprenant les conclusions des études paysagères, Mme LEMERCIER explique que le bureau d'études a émis des recommandations comme « prendre un recul suffisant vis-à-vis du bord du côteau et puis de la route, et notamment aussi de Villars-Saint-Marcellin, pour éviter un effet de surplomb, puisque c'est principalement ça qui serait exposé selon eux. Il y a également le cône sur le paysage lointain qu'on voit, c'est le cône orangé,



avec une flèche en pointillé au milieu. Vous situez la limite, la route qui arrive depuis Bourbonne-les-Bains, depuis laquelle en fait on a une vue lointaine sur la zone d'implantation potentielle du projet. C'est sur ce cône qu'il y aurait une visibilité depuis la route. Donc concrètement la recommandation c'est : si on a des éoliennes dans cette zone, à minima essayer de les aligner et pas qu'elles soient trop en quinconces, chevauchées ou autre. Et puis on a également une recommandation de sens d'implantation, dans le sens des deux flèches noires qu'on voit de part et d'autre du ruisseau. »

Questions des participants

M. GARNIER souhaite savoir si le « cône de visibilité c'est bien depuis la route qui relie Bourbonne à Villars-Saint-Marcellin ? »

Réponse de la société VALECO

Mme LEMERCIER précise en montrant sur la carte que « le cône de visibilité se situe sur la route qui arrive sur Bourbonne. Ce qui est grisé, en bas de la zone d'études, c'est le recul recommandé vis-à-vis du bord du coteau et de la départementale, pour éviter un effet de surplomb. Les bureaux d'études disent que si on mettait des éoliennes dans cette partie grise, la topographie et le fait que ce soit quand même plus haut et en rupture par rapport aux photos, ferait qu'il y aurait un effet de surplomb. Donc c'est pour ça qu'ils préconisent de s'éloigner et de ne pas se mettre dans cette zone grise. Ça ne veut pas pour autant dire qu'ils n'identifient aucun enjeu sur Senaide. C'est juste qu'ils ont identifié des enjeux globaux sur la zone. »

Remarques des participants

M. GARNIER s'interroge sur l'impact visuel des éoliennes et de leur visibilité sur le territoire : « vous connaissez très bien Senaide puisque vous y venez assez souvent. Quand on vient de la croisée de Bourbonne, qu'on arrive à l'entrée du village, croyez-moi qu'avant le premier virage, là franchement le mât on le voit vraiment bien. On le voit depuis le pied. C'est sûr quand on passe à Senaide tout ça est caché un peu par les habitations, mais dès qu'on arrive à la sortie de Senaide, qu'on repart sur Fresnes, le mât on le voit du pied aussi. Tandis que si vous prenez la route de Bourbonne, Villars-Saint-Marcellin, où sur votre croquis il y a le fond noir. Pour moi le mât on ne voit que le haut, et encore... donc les éoliennes ils ne verront que le haut. »

Mme DELPEY s'inquiète et craint avoir « un mur d'éoliennes. Vu de Bourbonne c'est peut-être plus arrangeant, vu de Senaide ça va nous faire un mur. »

Réponse de la société VALECO

Sur la question de la visibilité, Mme LEMERCIER estime que « lorsqu'on est suffisamment proche des éoliennes et qu'on n'a pas de masque visuel : on les voit. C'est un fait. Mais les préconisations du bureau d'études paysagères : sens d'implantation, recul depuis certains endroits etc. sont justement faites pour avoir un projet plus harmonieux par rapport à la zone d'étude, la topographie sur le site, etc. Par exemple, la préconisation d'aligner en diagonale un peu, dans le sens nord-ouest, sud-est, avec ce que vous voyez en noir, de part et d'autre du ruisseau, c'est justement pour respecter les lignes de forces du paysage qui sont de part et d'autre du ruisseau. Ils trouveraient ça beaucoup plus cohérent de disposer les éoliennes en suivant cette ligne-là. »

Elle ajoute concernant la visibilité sur Senaide : « Avec la trame bâtie, à l'intérieur même de Senaide, je ne pense pas qu'il y aurait énormément d'impacts. C'est différent pour les habitations qui sont plus dans les rues en entrée. Typiquement la route qui descend à Fresnes et la rue des Juifs ou la rue qui va vers Bourbonne. Mais depuis le centre du village, non. »

Sur les différences de visibilité depuis les alentours du projet, Mme LEMERCIER explique à partir des cartes présentées que les tronçons de route en orange sont des axes de communication, à forte sensibilité. « Les tronçons de route, qui sont en orange, à l'entrée et à la sortie de Senaide, sont identifiés comme sensibles ».

Mme LEMERCIER assure que l'analyse des bureaux d'études s'est appuyée sur la topographie du site et la distance au bâti. Elle « *insiste sur le fait que la délimitation de la zone d'études au sud, avec les 500m réglementaires aux habitations de Villars-Saint-Marcellin, alors que sur la zone d'études au nord, vis-à-vis de Senaide, le tampon ce n'est pas 500m, c'est un tampon par rapport à une zone environnementale. La zone d'études est déjà à plus de 500m de Senaide. On est déjà à environ 700m je crois, dès qu'on rentre dans le violet. Donc en fait c'est sur cette base-là qu'ils ont identifié ces enjeux.* »

Question des participants

M. GARNIER s'interroge sur les zones où ont été réalisées les études : « *apparemment pour moi l'étude a été plus menée sur Bourbonne-les-Bains, Saint-Marcellin, que sur Senaide.* »

Mme DELPEY souhaite avoir une confirmation sur la zone d'implantation potentielle et demande si « *on est bien d'accord que là le territoire d'implantation ne prend que sur le territoire de Senaide. Bourbonne a refusé c'est ça ? Est-ce que toutes les éoliennes qui se feront, elles se feront sur Senaide ? Ça ne sera pas sur Villars-Saint-Marcellin, ça ne sera pas sur Fresnes ?* »

Réponse de la société VALECO

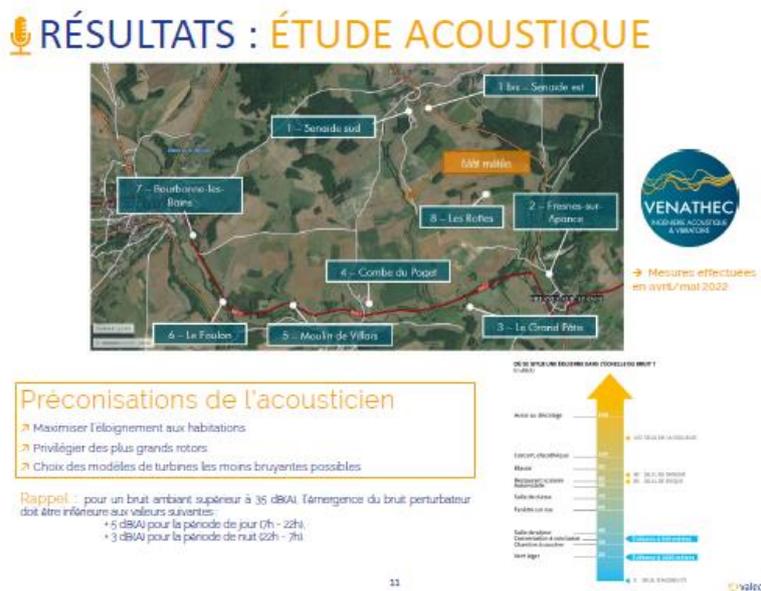
Mme LEMERCIER reprend ses explications pour dissiper les incompréhensions : « *Non, pas du tout. C'est une information globale sur la zone d'études. En l'occurrence ils ont jugé que l'impact était plus fort sur Villars-Saint-Marcellin. En partie parce que la zone est plus proche.* » Ensuite, « *Ce que je vous disais est que sur cette zone d'étude, il y a la partie de droite qui est sur Senaide et la partie de gauche qui est sur Bourbonne. Parce qu'à l'époque le projet avait été initié sur les deux communes, les études auprès des bureaux d'études, on les a lancées sur l'ensemble de la zone.* » Elle confirme que Bourbonne a refusé les éoliennes « *à ce jour* » et qu'en l'état les éoliennes ne peuvent être envisagées que sur le territoire de Senaide.

Cependant, ajoute Mme LEMERCIER « *la zone d'études n'est pas du tout sur la commune de Fresnes-sur-Appance. Donc les études permettraient de faire un projet uniquement sur Senaide et sur Bourbonne-les-Bains, et donc sur Villars-Saint-Marcellin puisque ce sont des communes affiliées. Par contre, ce que recommande le paysagiste, lui en étudiant l'ensemble de la zone et côté Senaide et côté Bourbonne, c'est que si jamais un projet venait à se faire sur Bourbonne-les-Bains, enfin en tout cas sur toute cette zone, lui ne mettrait pas d'éoliennes dans la partie qui est grisée, parce qu'il y aurait un problème d'effet de surplomb.* »

Mme LEMERCIER précise que si la commune de Fresnes-sur-Appance n'a jamais fait partie de près ou de loin du projet elle a essayé néanmoins de les contacter « *un peu comme avec Bourbonne-les-Bains, pour leur donner des nouvelles du projet, des études en cours, etc. et qu'ils soient au courant parce que ça reste une commune limitrophe à la zone d'études* ». Si cette commune n'aurait pas forcément souhaité entretenir un contact avec VALECO, Mme LEMERCIER explique maintenir un « *contact avec Bourbonne-les-Bains, pour les tenir au courant, au printemps dernier, qu'il y allait avoir une étude acoustique (parce qu'il y a des points de l'étude acoustique pour rappel, qui ont été fait sur Villars-Saint-Marcellin, sur Bourbonne, etc.) qu'il y allait avoir la campagne de photos. De la même manière on est venus leur présenter aussi les résultats des études que je vous présente actuellement.* »

Présentation de l'étude acoustique

En s'appuyant sur la carte présentant les lieux de relevés acoustiques, Mme LEMERCIER présente les enseignements tirés de l'étude : « Ce qui est identifié « *mât météo* » en orange, c'est là où est le mât de mesure, et après tous les points blancs sont les points depuis lesquels ont été effectués des mesures acoustiques, c'est-à-dire la pose d'un sonomètre pendant plusieurs semaines, pour mesurer le bruit en temps normal, sans éolienne. Et donc ça, ça a été vraiment tout autour de la zone d'études. »



Elle rappelle que l'objectif de cette étude et pour les acousticiens est de prendre des mesures pour simuler le bruit généré par les éoliennes une fois une implantation définie. En expliquant qu'il s'agit d'études très techniques, Mme LEMERCIER précise qu'« ils vont pouvoir simuler ça, par simulation numérique, par-dessus ce qui a été mesuré pendant la campagne, pour établir si on dépasse ou non des seuils réglementaires. Et si c'est le cas, adapter le plan de fonctionnement des éoliennes en les ralentissant ou en les arrêtant selon certains critères de direction ou de force du vent à certains moments de la journée. »

Au niveau des préconisations formulées sur ce point, Mme LEMERCIER indique qu'il est plus difficile d'être aussi précis, notamment au niveau sectoriel, que pour l'étude paysagère « La remarque au global sur les projets éoliens est souvent la même d'un point de vue de l'acoustique, forcément plus on est loin des habitations, moins il va y avoir d'impact acoustique et moins du coup le bridage des éoliennes, c'est-à-dire le ralentissement ou leur arrêt en cas de dépassement de seuil est nécessaire ». Les recommandations sont ainsi de maximiser l'éloignement aux habitations et de privilégier des plus grands rotors car « plus le rotor va être grand moins il va y avoir de bruit, puisque le bruit est principalement aérodynamique. C'est le passage de la pale au niveau du mât. Ça fait un appel d'air et c'est ce bruit qu'on entend. Et de fait, plus les rotors sont grands, plus on va « brasser d'air » et donc être productif et moins on va tourner vite ».

C'est mathématique affirme Mme LEMERCIER : « un petit rotor va tourner plus vite et du coup la pale va passer plus de fois devant le mât et donc faire plus de bruit, alors qu'un gros rotor, pour parcourir la même distance va mettre plus de temps, donc la pale va moins passer devant le mât et on va avoir moins de bruit. Et puis après selon aussi les turbiniers, donc les personnes qui construisent les éoliennes, on sait qu'il y a des types d'éoliennes qui sont quand même réputées pour être plus performantes d'un point de vue acoustique que d'autres. C'est-à-dire être moins bruyantes que d'autres. »

Question des participants

Mme DELPEY demande des précisions sur le schéma présenté dans le diaporama et illustrant une « échelle du bruit » Elle avoue ne pas comprendre et demande : « La partie du schéma en orange ça veut dire quoi exactement ? Ce sont les bruits de 7h à 22h c'est ça ? »

Mme DELPEY interroge également Mme LEMERCIER sur le lien entre ces données et la carte qui montre les lieux sélectionnés pour les relevées des données acoustiques. Elle affirme ne pas voir « la correspondance du schéma avec les différents points sur la carte. »

Enfin, et toujours sur ce sujet, Mme DELPEY fait remarquer qu'il ne s'agit pas réellement de résultats de mesure mais plutôt que « *c'est une information globale.* » et voudrait que ce soit plus précis.

Réponse de la société VALECO

Mme LEMERCIER explicite le schéma en indiquant que c'est un rappel de la réglementation sur les seuils à ne pas dépasser : « *pour la période de jour, de 7h à 22h, on ne doit pas dépasser de plus de 5 dB le bruit. En gros on ne pourra pas dépasser les 40 dB, par rapport au bruit de base de 35. Et la nuit c'est +3 dB. Il faut faire moins de bruit la nuit.* » Elle explique également qu'il n'est pas encore possible de dire quel sera le volume sonore audible depuis chaque point de relevé acoustique : « *On ne peut pas faire une étude précise étant donné qu'on n'a pas décidé quel type d'éolienne on mettrait, où, etc. Le schéma c'est pour dire qu'en moyenne, avec une éolienne à 500m des habitations, on est environ à 35 dB ce qui équivaut à une conversation à voix basse, grosso modo. En général à 1km des habitations, on n'entend pas les éoliennes.* »

Mme LEMERCIER rappelle que les résultats des études acoustiques ne pourront être utilisés que lorsqu'une implantation des éoliennes aura été définie. Pour l'instant, précise-t-elle, les résultats donnent une information globale. Toutefois, elle propose de « *regarder ce qui a été mesuré par exemple depuis votre habitation. Je ne l'ai pas mis dans la présentation de ce soir parce que l'acoustique c'est quand même très technique. Il y a des acousticiens, ce n'est pas pour rien. Il y a beaucoup de critères dans le bruit qui sont évalués. Et en fait là l'idée c'est de prendre les études et surtout les recommandations des études en fonction des enjeux identifiés pour pouvoir définir une implantation. Ce n'est pas le fait par exemple que le bruit ambiant autour de chez vous ait été mesuré à 28 dB ou à 30, ça ne va pas changer le fait que la seule recommandation c'est de s'éloigner un peu plus.* » Mme LEMERCIER assure que dans tous les cas, des simulations seront réalisées par des acousticiens une fois l'implantation définie. « *Si les seuils sont dépassés, le plan de fonctionnement des éoliennes sera adapté. Pour l'instant on peut juste se dire qu'il faut s'éloigner des habitations et faire un choix d'éoliennes pour limiter l'impact acoustique.* »

Question des participants

Sur l'implantation des éoliennes, M. GARNIER souhaiterait savoir si VALECO peut donner une idée des implantations : « *Vous ne savez pas à quel endroit elles seront à peu près ?* »

Réponse de la société VALECO

Mme LEMERCIER affirme que c'est tout l'objet de la réunion « *c'est de vous présenter les résultats des études qu'on a, ou en tout cas les résultats des préconisations et des enjeux qui ont été identifiés sur les différentes thématiques, que nous on doit prendre en compte et mettre bout à bout si vous voulez. C'est un travail de superposition de tous ces conseils, pour essayer de trouver la meilleure formule possible. C'est un projet qui va être fait dans les mois à venir, avec ces données.* »

Présentation de l'étude de vent

Mme LEMERCIER présente les résultats des études de gisement pour expliquer que du côté du vent, étude menée sur un an grâce au mât de mesure posé sur le site, « *la rose des vents montre des vents dominants qui sont Sud-Ouest, Nord, Nord-Est. J'ai ainsi noté une inter-distance de 6 diamètres des rotors dans le sens des vents dominants et de 3 diamètres de rotors dans le sens inverse, donc dans le sens où pour le coup il y a beaucoup moins de vitesse de vent enregistré. L'idée est de se dire que les éoliennes, dans le sens des vents dominants, vont, si elles sont trop proches, se gêner entre elles. Donc il faut plus les éloigner dans le sens sud-ouest, nord-est, que le sens inverse.* »

Mme LEMERCIER complète les informations sur les résultats des études du vent en expliquant qu'elles permettent également de calculer la rentabilité du projet, bien qu'elle soit liée à plein d'autres facteurs. Mais « *concrètement, le premier facteur c'est la quantité d'énergie qu'on va pouvoir produire avec l'éolienne. Et ça c'est dépendant de sa hauteur, parce que plus une éolienne est haute plus elle va capter les vents hauts, et donc des vents plus forts. La taille du rotor, au-delà d'avoir un avantage sur l'acoustique,*

plus les rotors sont grands, plus on brasse d'air, et donc plus on produit. Et puis forcément la puissance unitaire des éoliennes, et effectivement leur nombre. »

Question des participants

M. GARNIER aimerait savoir qu'elle est la distance préconisée entre les éoliennes. « *Ça serait des éloignements de combien à peu près entre chaque éolienne ?* »

Réponse de la société VALECO

Pour Mme LEMERCIER, tout dépend de la taille du rotor, « *si on prend 6 rotors de 150m, on serait sur du 900m. Ça c'est dans le sens des vents, et par contre dans l'autre sens ce serait uniquement 450m. Dans l'autre sens il faudrait 3 diamètres de rotors. Et puis ce sont des préconisations, après on les rapproche un peu plus. C'est juste que pour maximiser la rentabilité du parc, c'est mieux de les éloigner un maximum. Ce sont des choses qui vont se réfléchir dans les mois à venir.* » Pour elle, « *ça n'a pas d'intérêt d'en mettre 10, si au final elles se gênent entre elles et qu'elles perdent en productivité. Il vaut parfois mieux en mettre moins mais plus espacées. C'est tout l'objet du critère d'espacement. Les personnes chargées du gisement ont dit que dans l'idéal il faudrait privilégier une hauteur en bout de pale de 220m au minimum. Et également privilégier un bas de pale élevé. Le bas de pale c'est la distance qu'il y a entre le sol et le bas de la pale, comme son nom l'indique. Pourquoi ? Parce que c'est quelque chose qui va être important vis-à-vis des oiseaux et des chauves-souris, et qui va potentiellement induire des bridages. C'est-à-dire un ralentissement voire un arrêt des éoliennes supplémentaire. Et nous ce n'est pas dans notre intérêt que de ralentir ou d'arrêter les éoliennes trop souvent. Donc autant privilégier un bas de pale qui soit élevé pour minimiser les impacts.* »

Présentation des études environnementales

Mme LEMERCIER présente les études environnementales en expliquant qu'il s'agit d'études menées sur (à peu près) toutes les espèces pour définir, sur chacune d'elles, une échelle d'enjeux (très faibles, faibles, modérés, forts, très forts). « *L'idée c'est évidemment d'éviter les enjeux qui vont être forts, très forts, même modérés, et de se placer idéalement que dans les endroits où les enjeux sont faibles ou très faibles.* » Sur la carte reprenant les résultats des études environnementales sur la flore et les habitats, Mme LEMERCIER explique qu'« *il y a des espèces patrimoniales de fleurs qui ont été identifiées au niveau de la parcelle que vous voyez en rouge par exemple. Du coup, cette carte préconise de ne pas implanter d'éolienne à cet endroit-là.* »

Elle ajoute à propos des zones humides : « *sans surprise les zones au niveau des ruisseaux et ripisylves, sont identifiées comme humides. Forcément il ne faut pas qu'on implante d'éolienne à cet endroit-là.* »

Concernant les résultats des études ornithologiques, Mme LEMERCIER rapporte que sur les oiseaux « *Le ruisseau et tous les boisements autour attirent des oiseaux et c'est là que viennent la plupart des oiseaux, en tout cas patrimoniaux. Ils peuvent avoir une sensibilité vis-à-vis de l'éolien donc ces zones sont à éviter.* »

Question des participants

Mme DELPEY demande des précisions sur les études ornithologiques. Elle affirme que « *les rapaces normalement sont protégés, et on a depuis peu des Milans Royaux. Et là je me suis renseignée et le Milan Royal est vraiment protégé. Donc qui a fait ces études et comment est-ce que ça s'est passé ? Parce que là on n'a vu personne.* »

Réponse de la société VALECO

Mme LEMERCIER explique que le bureau qui a mené les études est le bureau d'études Envol Environnement. « *Ils ont réalisé sur toute une année, d'août-septembre 2021 à août-septembre 2022, des sorties. Alors il y a un nombre de sorties qui est réglementaire, imposé par la DREAL et ils vont sur le terrain à chacune des périodes. Par exemple pour les oiseaux spécifiquement, ils ont fait il me semble 5 sorties en période prénuptiale. Il y a plusieurs sorties, notamment des sorties qui vont être spécifiques aux rapaces,*

voire il y a eu des études spécifiques au Milan Royal et à la Cigogne Noire, qui ont été faites sur un tampon plus éloigné de la zone d'études, ils sont allés jusqu'à une vingtaine de km. Du coup en effet, dans les résultats ornithologiques, en phase de migration postnuptiale, c'est d'ailleurs maintenant parce que c'est à l'automne, l'année dernière il y a eu des Milans Royaux qui ont été observés en vol, au niveau de la zone d'études. Après le critère le plus déterminant pour l'aspect enjeux d'une espèce, c'est surtout son observation en période de nidification et la présence de nids par exemple aux alentours. Ce qui n'est pas le cas pour les espèces les plus sensibles que sont le Milan Royal, la Cigogne Noire etc. »

Mme LEMERCIER rapporte ensuite les résultats des études sur les chauves-souris en expliquant que le constat est similaire à celui sur les oiseaux : « D'un point de vue des chiroptères, généralement ce sont les boisements qui attirent beaucoup les espèces, à la différence que, comme vous pouvez le voir, il y a une zone tampon un peu plus importante qui a été appliquée autour des boisements pour les chauves-souris, parce qu'elles ont tendance à rester aussi en lisière des boisements. »

Concernant les amphibiens, Mme LEMERCIER indique que « c'est quand même assez discriminant, vous pouvez le voir, il y a des enjeux forts et très forts identifiés. C'est parce qu'il y a 5 ou 6 espèces de grenouilles vertes, dont certaines qui ont un niveau de patrimonialité élevé, c'est-à-dire qui sont quand même assez rares et protégées, qui ont été identifiées. Donc ces zones ont été identifiées en rouge et bordeaux, et seront évidemment à éviter également. » Concernant les reptiles, « sur la zone il y a vraiment très peu d'enjeux. »

Elle explique aussi l'étude entomologique menée, en précisant qu'il s'agit d'une étude sur les insectes de manière assez large. « Ça va être des sortes de criquets ou des libellules ou des choses comme ça. Donc c'est vous dire à quel point l'étude environnementale est quand même poussée. Ce n'est pas pour rien qu'elle est réalisée sur un an. Parce qu'il y a vraiment tous, tous les aspects qui sont identifiés. » Puis sur les mammifères terrestres : « C'est pareil, même constat. Ils voient s'il y a des putois par exemple, des biches, des sangliers etc. Tout ce qui est catégorisé mammifère terrestre, pareil ils vont regarder le niveau de patrimonialité de ces espèces et déterminer des enjeux. En l'occurrence il n'y en a pas beaucoup sur la zone qui ont été identifiés. »

En conclusion, Mme LEMERCIER rappelle la nécessité de combiner les résultats de toutes les études. « L'idée c'est vraiment de superposer toutes ces cartes et de voir où est-ce qu'on pourrait mettre les éoliennes, pour essayer de satisfaire tous ces enjeux et toutes ces préconisations. Et c'est tout le travail qu'on va faire dans les semaines et dans les mois à venir. Un projet éolien c'est un projet qui est multi critères, qui touche à différentes choses. L'idée c'est de trouver le meilleur compromis entre toutes les recommandations qu'on peut faire. Il y a quand même beaucoup de choses qui rentrent en jeu. On ne pourra pas être parfait partout donc l'idée c'est de faire un arbitrage et de faire au mieux. La préconisation en effet c'est : 6 diamètres de rotors dans le sens des vents. Si on en met 5 ce n'est pas grave non plus. C'est plus une préconisation encore une fois. C'est pour faire au mieux. Donc ça fait partie des choses qu'on va prendre en compte quand on réfléchira à l'implantation. En fait on regardera l'aspect paysager et on se dira : il faut aligner plus les éoliennes de part et d'autre du ruisseau, éviter de s'approcher trop dans la partie qui surplombe les coteaux de Villars-Saint-Marcellin. L'acoustique, on se dira : il faut s'éloigner des habitations au maximum, essayer de privilégier des grands rotors etc. Le gisement on va se dire : dans ce sens il faudrait éloigner plus les éoliennes que dans l'autre sens, parce que les vents dominants sont dans ce sens. »

Mme OROZCO-SOUËL remercie Mme LEMERCIER pour sa présentation et propose de passer à la session sur les modalités futures de la concertation.

Discussion autour des modalités futures de la concertation

En ouverture de la discussion, Mme DELPEY exprime ses interrogations sur le rôle que doit jouer le CSC sur la mise en place d'une concertation et de modalités d'information : « Je pense qu'au niveau de l'information à la population, ce n'est ni nous, ni moi qui allons taper quelque chose. Il faut que le maire s'en mêle et avertisse la population, voilà. Moi je me refuse à participer à l'élaboration de communication vis-à-vis des habitants, sans maîtriser les choses. Ça me chagrine beaucoup. Je ne me vois pas du tout informer

la population. Ce n'est pas dans notre rôle. C'est le rôle de spécialistes et du maire. Parce qu'il doit parler aux gens de la commune. Et ce n'est pas du tout à nous de faire ce genre de choses, voilà. »

Mme OROZCO-SOUEL rappelle le rôle du CSC défini lors de la première réunion et explique la différence entre informer directement le public et contribuer à la réflexion sur le dispositif de concertation qui permettrait cette information : *« un des rôles du Comité est d'être un espace de réflexion pour définir des dispositifs qui nous permettent d'assurer vraiment une information claire et complète sur ce projet, et aussi permettre une participation d'un public beaucoup plus large que celui qui compose le Comité. C'était ce qu'on voulait justement voir avec vous : quels sont les sujets qui doivent être abordés, clarifiés dans la concertation ? La participation doit se faire sur d'autres aspects du projet comme les bénéfices qu'il pourrait ou pas apporter au territoire ? »*

M. GARNIER indique qu'il a la même impression que Mme DELPEY : *« Je suis un peu comme Mme DELPEY, moi je ne suis pas là pour aller informer la population non plus. Moi je suis venu sur cette concertation, c'est pour être au courant du projet, avoir toutes les explications que vous venez de donner, voilà. Pas plus. Je suis d'accord avec Mme DELPEY. Après la concertation, tout ça... c'est à VALECO, à M. le maire de faire passer le courant, comme on dit, de mettre au courant la population. »*

Mme DELPEY précise le rôle qu'elle voit pour le CSC : *« que l'on vous dise ce qu'on ne comprend pas, que ça puisse servir effectivement à mieux expliquer, à mieux cerner les questions. Je conçois tout à fait. Que l'on soit à l'origine ou à l'initiative d'un type de concertation par rapport à la population, non. »* Mme DELPEY donne ensuite un exemple des préconisations que peut apporter le CSC : *« vous voyez, par exemple, je ne veux pas enfoncer le clou mais puisque là c'est tout frais, le fait d'appeler « résultats », une slide qui pour moi n'en est pas, si c'est présenté à la population comme un résultat, ça passe à côté. »*

Mme OROZCO-SOUEL confirme que c'est à la société VALECO de porter cette concertation, d'apporter l'information sur son projet et aussi d'assumer et de présenter cette information auprès du public. *« Ce n'est ni au Comité de le faire ni à un membre de ce Comité. Le rôle de Courant Porteur c'est de proposer des dispositifs, si le Comité n'a pas des propositions à faire, ou de réfléchir avec les membres du Comité à des dispositifs qui pourraient effectivement répondre à leurs attentes ou à leurs préconisations. Puisque c'est notre métier effectivement de proposer des modalités d'information et de participation du public. Mais ce n'est pas non plus à Courant Porteur de porter cette information ni de porter ce projet, parce que ce n'est pas notre projet. Donc là-dessus je pense que les choses sont claires y compris pour la société VALECO qui est à l'initiative de cette concertation volontaire. »*

M. GARNIER suggère de mettre les informations sur le site Internet dédié au projet afin que le public puisse y avoir accès et d'agir en fonction des réactions et commentaires du public : *« Il faut qu'on aille voir sur le site. Après les gens y vont dessus et puis ils vous poseront des questions, voilà. Moi je ne sais pas quelle est la question que les gens veulent poser, je ne sais pas. De toute manière dès qu'il y aura ça sur le site, les gens poseront des questions. Ils vous demanderont les explications. Il faut la concertation, vous verrez bien, si vous la mettez en place. Vous répondrez aux questions que vont poser les gens et puis voilà. »*

Mme DELPEY ajoute qu'il y a besoin de montrer des résultats et des avancées concrètes pour impliquer le public : *« Ce qui va intéresser la plupart des gens je suppose, c'est comme à chaque fois, c'est : où vont-elles être implantées ? Combien va-t-il y en avoir ? Pour l'instant vous ne pouvez pas répondre à ça. Mme LEMERCIER a fait un récapitulatif par exemple sur les endroits où les photos sont prises pour les photomontages. Tant qu'il n'y a pas de décision sur les implantations il ne peut pas y avoir de photomontage. C'est ça qui serait intéressant à montrer aux gens. »*

A propos des photomontages, Mme LEMERCIER précise : *« Au total on a 43 points de photomontages qui ont été ciblés. À la fois sur l'étude rapprochée, donc vraiment autour de Senaide et Bourbonne et d'autres jusqu'à 15-20km autour. Quand on sera dans une concertation avec des scénarios à présenter, à vous et à l'ensemble de la population, on pourra effectivement choisir quelques points depuis lesquels on fait des photomontages, mais on ne va pas faire des photomontages depuis les 43 points. On pourra effectivement faire des points depuis Senaide ou depuis Bourbonne, c'est ce qui intéresse le plus les gens j'imagine. »*

A partir des échanges et remarques des participants, Mme OROZCO-SOUËL soumet une proposition pour la suite de la concertation : *« Si je comprends bien, vous n'avez pas vocation à intervenir sur ce qu'il faut dire au public ni comment il faut le dire. Par contre, vous considérez qu'il faut absolument que VALECO et ses bureaux d'études travaillent sur le concret du sujet, et notamment sur les lieux où vont être installées les éoliennes. Et donc vous préconisez qu'une fois qu'ils ont mené cette réflexion et commencé à avoir des scénarios d'implantation, ils présentent ces scénarios au public et bien entendu à vous les membres du Comité. »*

Mme DELPEY et M. GARNIER sont d'accord avec cette approche et la démarche proposée.

Mme OROZCO-SOUËL souhaite préciser le rôle de Courant Porteur dans l'élaboration de la concertation avec le public : *« Ça veut dire, pour aller plus loin dans la réflexion, que vous attendez que Courant Porteur propose des dispositifs de concertation et que VALECO élabore le contenu de l'information à diffuser et notamment les implantations. Puis qu'une communication de tout ça se fasse auprès des membres du Comité et du grand public. »*

Mme DELPEY et M. GARNIER approuvent ce fonctionnement et souhaitent connaître le calendrier de la concertation et notamment de l'enquête publique.

Mme LEMERCIER explique que *« l'enquête publique est un processus de concertation réglementaire, par lequel on est obligé de passer, et qui a lieu après le dépôt du projet. Maintenant on va définir un projet, évaluer les impacts liés à ce projet, figurer le dossier avec les bureaux d'études. Ensuite s'en suivra une phase plus ou moins longue d'instruction par les services de l'Etat. Ça dure quand même généralement plusieurs mois. Et une fois que les services de l'Etat auront jugé le projet comme recevable, c'est-à-dire que selon eux le dossier est complet et cohérent, là il passera en phase d'enquête publique. Et après cette phase d'enquête publique vient la décision du préfet d'autorisation ou de refus du projet. Ce n'est pas avant plusieurs années concrètement. »*

Clôture de la réunion

Avant de clôturer la réunion, Mme OROZCO-SOUËL revient sur la prise de décision de membres du CSC présents à la réunion. Constatant que de nombreux membres du CSC sont absents, elle rappelle que *« ce soir on prend en compte les positions du Comité qui n'émanent que de vous deux. Comment on fait par rapport aux autres membres ? S'ils souhaitent autre chose ? »*

M. GARNIER demande confirmation que le compte-rendu de la réunion sera sur le site internet puis il ajoute : *« Vous envoyez le compte-rendu, vous verrez bien s'il y a des réactions. »*

Mme OROZCO-SOUËL rappelle les décisions actées au cours de la réunion :

- Courant Porteur fait des propositions de modalités de concertation au Comité et au porteur de projet (VALECO) qui les valide.
- Le Comité ne validera pas et ne cautionnera pas ces modalités. Il veut seulement être informé de ce qui sera mis en place.
- Les dispositifs de concertation seront proposés lorsque VALECO aura des éléments concrets à montrer au public et notamment les scénarios d'implantation.

Mme OROZCO-SOUËL remercie les participants et clôt la réunion.